



## Nouveautés mouvement 2023

- 32 vœux dont 2 vœux-groupes à mobilité obligatoire (MOB)
- Vœu maintien supprimé pour obtenir les points et les priorités
- 12 zones au lieu de 11 pour les vœux- groupes, le bassin minier sera divisé en deux avec une zone Lens/Liévin/ Avion/Bully-les-Mines
- Une alerte sera présente pendant la phase du mouvement pour vous indiquez la suppression ou l'ajout de postes. Il faudra consulter régulièrement l'application pour éviter toute problématique.
- Les directeurs auront la liste des mesures de carte scolaire et devront réactiver (bouton : demander une préinscription de droit) leur liste d'aptitude pour ceux qui souhaitent ou doivent participer au mouvement. Les postes affichés vacants ne le sont pas forcément car sont la résultante d'une modification de structure.
  
- Le SNE a décrié l'injustice de l'incompatibilité entre la nature de postes « remplaçant » et le temps partiel et a obtenu ce droit pour les temps partiels de droit.
- La bonification pour éloignement devrait augmenter car dérisoire (2 points par an pour 60km max 6 points n'a pas de sens)
- Les postes ERUN seront proposés à titre définitif si les collègues le souhaitent. Cette mesure concerne les personnels étant déjà à plein temps sur deux circonscriptions.

### Les pistes d'amélioration pour l'an prochain :

Au niveau départemental :

- Les différentes listes d'aptitude du directeur
- La répartition géographique des vœux-groupes
- La diminution du kilométrage pour éloignement (50km ?)

Au niveau national :

- Mettre à égalité les bonifications pour autorité parentale et rapprochement de conjoint
- Indexer l'indemnité des frais kilométriques sur l'inflation

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à participer à nos réunions d'informations syndicales